

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-04-17-00600 Référence de la demande : n°2019-00600-051-001

Dénomination du projet : 80 – CNRS La Rochelle : Phoques

Lieu des opérations : -Département : Somme

Bénéficiaire : CEBC de Chizé VINCENT Cécile - Enseignant chercheur CNRS Université de La Rochelle

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CNPN émet un avis favorable sans réserve à cette demande de capture-marquage de 10 à 15 Phoques gris et 10 à 15 Phoques veaux-marins en raison de:

- la qualité et capacités des demandeurs,
- la bonne santé des populations des 2 espèces de phoques en baie de Somme,
- l'avis favorable du Parc naturel marin de Picardie sous réserve que l'opération ait lieu en fin mai de cette année.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 12 mai 2019

Signature :

